http://www.snetap-fsu.fr/Auvergne-Nous-ne-siegerons-pas-au-CTREA-du-6-juin-2017-Pourquoi.html



Auvergne : Nous ne siégerons pas au CTREA du 6 juin 2017 : Pourquoi ?

- En Région -

Date de mise en ligne : mercredi 7 juin 2017

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Copyright © Snetap-FSU Page 1/3

Le Congrès Syndical Régional du SNETAP Auvergne, réuni le 11 avril 2017 à Marmilhat a réaffirmé son mandat de ne pas siéger au <u>CTREA</u>.

Nous continuons à penser que « le dialogue social » est impossible dans le cadre préétabli d'une enveloppe budgétaire restreinte et insuffisante pour répondre au fonctionnement normal du service public d'enseignement agricole.

Ces restrictions budgétaires sont présentées comme un fait indiscutable et indépassable, ainsi tous les arguments objectifs n'ont plus leur place, les principes démocratiques sont bafoués.

Ces restrictions ne sont-elles pas le résultat de choix politiques ?

Nous demandons à ce gouvernement de faire d'autres choix afin de permettre le bon fonctionnement du service public d'enseignement agricole et de lui donner la priorité par rapport à l'enseignement privé.

Une fois de plus, l'État se désengage de l'Enseignement Agricole Public (<u>EAP</u>) : les moyens alloués sont en deçà des besoins des établissements et ils ne permettent pas d'accueillir tous les élèves qui le souhaitent.

Dans ces conditions, on peut se demander l'intérêt de maintenir les Journées Portes Ouvertes.

Pour la rentrée 2017, les demandes d'ouverture de classe des établissements sont toutes légitimes.

Aussi, nous demandons, pour que les conditions de travail s'améliorent dans les établissements ; pour que les personnels retrouvent de la sérénité et la possibilité d'exercer pleinement leurs missions :

- 1 : Une augmentation de la DGH, pour la rentrée 2017, afin que le Service Public :
- accueille tous les élèves qui le souhaitent et ainsi supprimer les seuils par classe, afin que le Service Public ne refuse plus d'élèves à la rentrée, comme c'est le cas depuis de nombreuses années.
- respecte les référentiels, les dédoublements (langues,)
- finance toutes les options (EPS...) afin de garantir l'égalité entre établissements.
- 2 : Une augmentation immédiate de la dotation en Assistants d'Éducation, en personnels ATLS.
- 3 : L'abandon la décentralisation des lycées professionnels, en effet celle-ci mettrait à mal le statut national et les missions des enseignants, comme c'est déjà le cas pour les personnels dans les <u>CFA</u> et <u>CFPPA</u> qui eux, ont été décentralisés dès le 1er acte de la décentralisation en 1982.

Les membres SNETAP Auvergne du CTREA

Copyright © Snetap-FSU Page 2/3

Déclaration liminaire

Copyright © Snetap-FSU Page 3/3